

SYNTHÈSE CONSEIL MUNICIPAL

du 24 octobre 2018

OUVERTURE DE SEANCE A 18H30

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 24 octobre 2018 à 18h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Thierry COZIC, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

M. CHARRETIER est élu Secrétaire de Séance.

Conformément au Code Général des Collectivités, Monsieur le Maire présente la liste des décisions qu'il a prises en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du conseil municipal du 9 avril 2014.

N° décision	Date de signature	Objet
25	25/09/2018	Vente duplicopieur RICOH PRO 907 EX prix net 500 €
26	28/09/2018	Société ABELIUM – Signature contrat de licences et maintenance de 36 mois (logiciel POCKETO) pour les besoins des services de l'Enfance et de la Petite Enfance
27	28/09/2018	Société ABELIUM – Signature contrat de licences et maintenance de 36 mois (logiciel TACTILO) pour les besoins des services de l'Enfance et de la Petite Enfance
28	12/10/2018	Intervention d'un enseignant de l'E.E.A. au sein du service petite enfance du 1 ^{er} septembre 2018 au 30 juin 2019

1 Avis ouvertures dominicales

Monsieur le Maire rappelle que le principe des dérogations municipales au repos dominical a été établi pour permettre aux branches commerciales concernées d'exercer leur activité exceptionnellement les dimanches de forte activité commerciale.

Monsieur le Maire ajoute que pour la première fois, les maires de la métropole se sont concertés pour identifier des dates communes sur le territoire de la communauté urbaine, en fonction des orientations de la CCI.

Pour les commerces de détail, il en ressort la proposition suivante :

- Les 5 premiers dimanches de décembre
- Le premier dimanche des soldes d'hiver
- Le premier dimanche des soldes d'été

Au regard du contexte local et de la demande des commerces d'Arnage, Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal les dérogations suivantes :

- Pour les commerces de détail :
 - o Les 5 premiers dimanches de décembre

- Et tenant compte des demandes des professionnels concernés
 - o Pour les opérations commerciales des concessionnaires automobiles : le dimanche 20 janvier, dimanche 17 mars, dimanche 16 juin, dimanche 15 septembre et dimanche 13 octobre pour les opérations commerciales des concessionnaires automobiles
 - o Pour les opérations commerciales des concessionnaires motos : le dimanche 21 avril, dimanche 19 mai, dimanche 26 mai, dimanche 15 décembre et dimanche 22 décembre

Sylviane LUSSON pense qu'il y a d'autres activités à mener le dimanche ; certes ce sont des jours exceptionnels mais c'est une brèche ouverte.

Thierry REBOUILLEAU s'oppose aussi au travail le dimanche. Le volontariat dans les entreprises est parfois forcé et non réel.

Didier NARDEUX s'oppose également à ce vote.

Martine GOUPIL se présente comme très réticente par rapport à la fragilisation des salariés. Elle se réjouit cependant qu'un cadre ait été trouvé et négocié au sein de Le Mans Métropole.

Monsieur le Maire souligne que les dates ont été concertées avec la C.C.I. pour avoir une unité sur le territoire.

Monsieur le Maire partage le souci de garder la journée du dimanche non travaillée.

Monsieur le Maire fait part de son inquiétude concernant un mouvement national pour l'ouverture régulière le dimanche matin des commerces alimentaires.

Monsieur le Maire précise que la grande surface d'Arnage, par respect pour la vie des salariés, n'ouvrira pas le dimanche.

Décision : adopté ; 4 contres et 3 abstentions

2 Subvention à l'association UNC/AFN

La commune d'Arnage alloue à l'Association A.F.N. d'Arnage une subvention de 300 € par intervention assurée par les Tambours 89 Sarthe pour les 8 mai et 11 novembre 2018 soit un montant total de 600 €.

3 Nomination d'un remplaçant au CCAS (A. PAVY)

Suite au décès de Monsieur Alain PAVY, Conseiller Municipal, le conseil municipal nomme Annick GENDRAULT pour représenter le Conseil Municipal au C.C.A.S.

Annick GENDRAULT est très honorée de cette nomination et espère être à la hauteur de la mission.

4 Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Conformément aux dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets relevant de la compétence de cet établissement.

Le partenariat avec le Chœur d'Orphée est reconduit sur la saison avec la création d'un spectacle original, les fêtes d'Orphée. Le projet a été validé par principe lors de la commission culture de février 2018.

Une convention précise les modalités d'exécution et les engagements des partenaires.

Monsieur le Maire se félicite de cet accueil. C'est la force de cet espace de pouvoir accueillir à la fois des associations mais aussi des troupes semi-professionnelles.

Monsieur le Maire rappelle que la pièce Carmen, créée à l'Eolienne, a été jouée à Alençon et aux Quinconces du Mans. Cela souligne la qualité acoustique de la salle de spectacle.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil qui définit à long terme les objectifs et les orientations d'utilisation et de protection des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques.

Monsieur le Maire indique que le SAGE réunit les usagers de la ressource en eau du territoire afin d'élaborer une stratégie collective en conciliant les activités humaines et économique avec la protection des milieux aquatiques.

Monsieur le Maire ajoute que la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE a validé le projet de SAGE du bassin versant de la Sarthe Aval le 5 juin 2018.

Monsieur le Maire indique que le document est articulé autour de 4 objectifs principaux :

- Gouverner le SAGE
- Améliorer l'hydrologie, la morphologie des cours d'eau et préserver les milieux aquatiques
- Mieux aménager le territoire : gérer de manière préventive et curative les événements naturels et anthropiques
- Mieux gérer les usages, via une gestion qualitative et quantitative

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, 26 dispositions, 44 actions et 4 règles ont été définies dans le SAGE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au projet de SAGE du bassin versant de la Sarthe Aval.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec l'Etablissement Public d'Arnage (Maison des Habitants) une convention de délégation et de partenariat pour la mise en œuvre et le financement du projet Jeunesse IV.

Ce projet est financé par une subvention de 36 000 € du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères. Il consiste à la mobilité des jeunes français, maliens et marocains en volontariat civique international.

Le Conseil Municipal a admis en créances éteintes, suite au jugement d'effacement de dettes, les titres présentés pour un montant de 1 985,92 € de 2016 à 2018.

Monsieur le Maire indique que le Lycée des Métiers Claude Chappe s'est engagé dans une démarche visant à sensibiliser ses élèves à l'éco-citoyenneté.

Ce projet se décline en plusieurs actions :

- Ramassage des déchets aux abords du lycée en collaboration avec les services municipaux
- Organisation du tri des papiers et cartons afin d'assurer leur recyclage
- Découverte de l'entreprise de recyclage Valor Pôle 72
- Collecte de bouchons pour l'association «Bouchons d'Amour ».

Cette année, l'établissement souhaite organiser un séjour en bord de mer de afin que les élèves y effectuent des activités de nettoyage des plages et du littoral.

Afin d'accompagner ce projet, le conseil municipal octroie au Lycée des Métiers Claude Chappe une subvention exceptionnelle de 250 €.

Monsieur le Maire indique que l'association Le Souvenir Français a l'intention de procéder à la rénovation des tombes de Monsieur Louis TRUDELLE et de Monsieur Léon THOUET, soldats Morts pour la France en 1915 et 1916, inhumés dans le cimetière d'Arnage.

Monsieur le Maire indique que cette initiative participe au devoir de mémoire et permettra aux familles concernées et aux Arnageois de se recueillir à l'occasion de la cérémonie du centenaire du 11 novembre qui aura lieu dans quelques semaines.

Afin d'accompagner ce projet, le conseil municipal attribue à l'association Le Souvenir Français une subvention exceptionnelle de 500 €.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la quasi-totalité de la rédaction de Ouest France en Sarthe était en grève ce lundi 17 septembre dernier. En effet, les journalistes du quotidien local protestaient contre le plan de réorganisation du groupe de presse SIPA-Ouest-France qui prévoit un passage de 27 à 8 journalistes.

Concrètement, dans la Sarthe, cette réorganisation aboutira à la mutualisation des contenus liés aux informations locales et départementales avec une reprise d'une partie des articles élaborés par Le Maine Libre dans le Ouest-France et conduira à la fermeture des rédactions locales du Mans, de Sablé et La Flèche.

Au-delà du plan de redéploiement des ressources, dont les conséquences sont particulièrement difficiles pour les salariés qui sont engagés à la mobilité géographique, cette décision va impacter le traitement des informations locales avec la mise en commun des réseaux de correspondants de Ouest-France et du Maine Libre.

La presse locale représente aujourd'hui pour les administrés la principale source d'information, parfois l'unique, sur l'activité des territoires. La mutualisation des médias locaux appelle donc la plus grande vigilance car elle efface la pluralité de la presse au niveau local.

Le Conseil Municipal interpelle et alerte la direction du groupe sur les conséquences de ce plan de réorganisation : proximité et diversité doivent rester le gage d'une information de qualité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le présent vœu d'interpellation.

A l'occasion d'une interruption de séance, Madame DESMOULINS, correspondante pour le Ouest-France, informe que le projet a été stoppé.

Monsieur le Maire se félicite que le projet soit suspendu et de la concertation engagée.

Il regrette la manière dont a été mené ce dossier, il propose de maintenir ce vœu pour le pluralisme de la presse, intérêt supérieur aux gains capitalistiques des grands groupes de presse.

Martine GOUPIL souligne l'importance de cette diversité de la presse pour une bonne information du public.

Gilles CHALUMEAU rappelle que l'information est à la base de la démocratie et l'attaquer c'est attaquer la démocratie.

13

Vœu d'interpellation suite à la diminution des moyens de l'Etat attribués au sport

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à l'initiative du Comité National Olympique et Sportif (CNOS), une pétition pour que le sport bénéficie de moyens à hauteur de ses apports humains, économiques et sociétaux a été lancée au mois de septembre.

Cette initiative, déjà suivie par 246 374 signataires, a pour objet de protester contre la diminution des moyens accordés par l'Etat à la pratique sportive. Pour mémoire, le budget des sports a baissé dans la loi de finances 2018, de 510 à 481 millions d'euros. Depuis les prises de positions du CNOS, la tendance a été confirmée et le ministère des Sports a acté lundi 24 septembre 2018 une baisse de son budget de fonctionnement, de 481 à 451 millions d'euros pour 2019.

Monsieur le Maire ajoute qu'après le lancement de la pétition, le CNOS a organisé un congrès réunissant 82 fédérations et 65 Comités Régionaux Olympiques et Sportifs (CROS) et Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS) sur la question du financement du sport français.

S'appuyant sur les résultats d'une étude commandée au Centre de droit et d'économie du sport de Limoges, le Président du CNOS a indiqué qu'au regard du poids du mouvement sportif amateur et du sport professionnel, ainsi que de la consommation des licenciés, le mouvement sportif français pesait 11,69 milliards d'euros, hors valorisation de la ressource humaine bénévole, appréciée dans une fourchette située entre 5 et 10 milliards d'euros.

Alors que l'économie du sport a connu de profondes mutations (droits télévision, grands événements sportifs, paris sportifs), le manque de retour sur investissement interroge et inquiète aujourd'hui les acteurs de terrain.

Avec la baisse des dotations aux collectivités et la suppression des emplois aidés, le monde sportif a déjà pris un coup de massue. Aussi, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'associer à du CNOS et d'interpeller le gouvernement sur les conséquences qu'auraient des coupes trop sévères dans les moyens financiers et humains alloués aux sports.

Monsieur le Maire indique qu'en tant que ville la plus sportive des Pays de la Loire, Arnage doit porter un message, celui de la défense des moyens accordés aux acteurs locaux du sport, aux véritables chevilles ouvrières. En matière de politique sportive, la vision et la stratégie à long terme sont certes portés par les élus locaux et nationaux. En revanche, le travail quotidien, sur le terrain, ce sont les associations qui l'assurent. Les dispositifs mis en place pour démocratiser la pratique sportive et faire du sport un facteur de cohésion sociale et d'intégration, ce sont les bénévoles associatifs qui les font vivre. D'ailleurs, sans cette médiation, les équipements ne seraient que des coquilles vides.

Solliciter davantage le bénévolat ne peut donc être une solution.

Quant à l'augmentation des licences, cette solution paraît en total décalage avec l'ambition partagée du sport pour tous.

Le sport en France concerne 17 millions de licenciés et 35 millions de pratiquants, soit plus d'un Français sur deux. Comme le souligne le Président du CNOS, il faut donc trouver un financement à la hauteur de ce que représente le sport français.

Le sport génère des retombées économiques toujours plus importantes. Le sport peut et doit financer le sport.

Le Conseil Municipal invite donc le gouvernement à maintenir les crédits alloués au sport et à réfléchir à un nouveau modèle économique qui intègre le reversement au monde sportif de la part de la croissance qui lui revient.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le présent vœu d'interpellation.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des acteurs du sport présents ce soir. Il est incompréhensible de réduire les moyens consacrés au sport quelques années avant les Jeux Olympiques. Si en 2012, la Grande Bretagne a réussi à obtenir de nombreuses médailles, se fut grâce à l'investissement massif dans le sport.

C'est le rayonnement de la France qui est mis en danger mais aussi les valeurs du sport véhiculées grâce à la pratique.

A l'occasion d'une interruption de séance, Monsieur BRUGGER, du Comité Départemental Olympique Sportif de la Sarthe, félicite le conseil municipal pour ses initiatives pour le sport. Le sport français est en danger et nous sommes tous concernés au vu de ses bienfaits : valeurs éducatives, santé, éducation, bien-être social.

Les moyens de fonctionnement sont réduits à travers la complication de l'accès aux subventions, la fin du C.N.D.S. et dorénavant la suppression des financements des emplois qui font fonctionner les clubs.

Cela aboutira à une augmentation des tarifs et à exclure une partie du public, des enfants.

Guenhael UZEL, Président de l'U.S.A., signale que la pression sur les fédérations fait augmenter les cotisations, les sections en pâtissent.

Laurent CHARRETIER souligne que la mobilisation est payante. Par exemple 15 millions d'euros ont été trouvés sur les droits télévisés du sport.

Monsieur BRUGGER précise que le sport a un fond dédié lié à des taxes spécifiques : loi Buffet et taxes audiovisuelles. Le souhait est que la part prévue au sport revienne de droit au sport.

Sylviane LUSSON considère que cette décision du gouvernement est scandaleuse. Elle souligne le rôle du sport dans l'épanouissement des enfants et pour le bien social. Elle s'inquiète aussi du sort des salariés dont l'emploi ne pourra être maintenu.

Monsieur le Maire rappelle que le département de l'Aude a connu le lundi 15 octobre 2018 de très violentes intempéries ayant fait 13 victimes et causé de nombreux dommages matériels dans 70 communes différentes.

L'ampleur de cet évènement météorologique - il est tombé en quelques heures l'équivalent de trois mois de pluie - doit déclencher une prise de conscience politique sur la nécessité d'agir pour limiter les effets du réchauffement climatique.

Cependant, dans l'urgence, et face à un tel désastre, Monsieur le Maire affirme que la solidarité nationale doit devenir une priorité.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Département de l'Aude chargé de reverser les fonds aux communes concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition d'une subvention de 1 000 € au Département de l'Aude chargé de reverser les fonds aux communes concernés et autorise Monsieur le Maire à verser ces subventions.